

Philippe Godding (1926-2013)
Membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts

Annales de droit de Louvain 73 (3), 2013, 343-344.

Il est de coutume, lorsqu'un membre de l'Académie royale de Belgique décède, qu'un de ses confrères académiciens prononce quelques mots à ses funérailles pour évoquer sa carrière scientifique. Celui qui aurait été le mieux à même de le faire pour Philippe Godding est son collègue, confrère et ami de longue date François Rigaux, qu'une chute récent empêche malheureusement d'être parmi nous aujourd'hui. La famille m'a dès lors demandé de m'en charger. Je le fais volontiers, moins pour des raisons professionnelles — je ne suis ni historien ni juriste — que pour des raisons personnelles — dont je dirai un mot dans un instant.

Originaire de la région anversoise, où il naît en 1926, fils de Robert Godding, ministre libéral des Colonies au lendemain de la seconde guerre mondiale, Philippe Godding n'est pas issu de notre sérail louvaniste, puisque c'est à l'Université libre de Bruxelles, alors encore bilingue, qu'il obtient ses diplômes universitaires : d'abord, en 1950, un doctorat en droit de la section néerlandaise et une licence en histoire de la section française, puis en 1961 une agrégation de l'enseignement supérieur en histoire du droit, qui lui ouvre l'accès à la carrière universitaire, le doctorat en droit n'étant pas encore à l'époque un véritable doctorat.

Après avoir été avocat et magistrat, Philippe Godding enseigne à partir de 1967 à l'Université de Louvain ainsi qu'à ce qui s'appelait alors les Facultés universitaires Saint Louis. Il y est principalement chargé de cours d'histoire du droit et des institutions et exerce la fonction de doyen de la Faculté de droit de l'UCL à l'époque cruciale de son déménagement à Louvain-la-Neuve. En 1987, il est élu membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et en assure la présidence en 1997. Bien au delà de son éméritat, en 1991, il continue à s'impliquer activement dans l'évolution de l'université. Notamment grâce à son bilinguisme, il est ainsi amené à jouer un rôle précieux dans la profonde réforme du programme des facultés de droit de Belgique.

Philippe Godding est l'auteur d'une œuvre abondante portant principalement sur l'histoire du droit dans les Pays-Bas méridionaux — la Belgique actuelle — au Moyen Age et à l'époque moderne. C'est à ce sujet qu'il consacre son opus magnum, *Le Droit privé dans les Pays Bas méridionaux du 12ème au 18ème siècle*, un volume de 600 pages publié par l'Académie royale en 1987, mais aussi de nombreux autres livres et articles, que son éméritat, en 1991, ne l'a nullement empêché de continuer à publier. En 2011 encore, il publie un ouvrage sur *L'évolution de l'expertise en tant que preuve judiciaire de l'antiquité au XXIème siècle*.

J'ai dit tout à l'heure que j'avais des raisons personnelles de prononcer ces quelques mots. En effet, ma relation avec Philippe Godding a fort mal commencé. En 1970, Philippe Godding enseigne depuis peu aux Facultés Saint Louis et j'y préside l'association des étudiants, le C.A.U. Un matin d'octobre, je fais irruption dans le grand auditoire où il donne cours et lui explique que nous venons de décréter une grève des cours et qu'une assemblée générale va se tenir incessamment dans l'auditoire. Ces propos étant rendus crédibles par l'arrivée de hordes d'étudiants excités s'installant dans les travées, Philippe Godding range calmement ses notes dans son cartable et se retire dignement — mais manifestement pas content du tout.

C'était la première fois que je le voyais, et c'est la seule fois que je l'ai vu fâché. Il m'en a cependant si peu voulu que c'est lui qui, avec François Rigaux, a présenté ma candidature à l'Académie quarante ans plus tard. Entretemps, j'ai eu diverses occasions de le revoir dans des circonstances moins volages, en partie du reste du fait qu'un de mes comparses de l'époque a eu l'excellente idée d'épouser sa fille Véronique. A toutes ces occasions, Philippe Godding m'a invariablement frappé comme une personne exceptionnellement consciencieuse, attentive, dévouée et intègre, comme un homme droit encore plus qu'un homme de droit, mais en même temps quelqu'un dont le sourire et les yeux exprimaient fréquemment tantôt de la malice, tantôt de la tendresse, souvent un peu des deux.

C'est sans doute pour une bonne part cela qui explique sa fascination pour Thomas More. Quelques jours après notre dernière rencontre, la plus longue que j'ai eue avec lui, j'ai reçu de sa part un petit paquet qui contenait, outre un bic qu'il avait emporté par mégarde, un exemplaire de son petit livre sur Thomas More accompagné d'une note dactylographiée où il en décrit brièvement la genèse : comment il a fait fortuitement la découverte des écrits de Thomas More en 1944 à la bibliothèque du British Institute de Léopoldville alors qu'il servait dans l'armée coloniale, comment cette découverte a affecté trente ans plus tard la toponymie de Louvain-la-Neuve (« Le fait que le nouveau bâtiment devant abriter la Faculté de droit reçut le nom de 'Collège Thomas More' n'est pas dû au hasard. ») et comment son fils aîné est parvenu en 2000 à le convaincre de consacrer un ouvrage à celui dont il avait lu toutes les biographies.

Lorsque dans trois ans nous célébrerons le 500^e anniversaire de la publication à Louvain, sur intervention d'Erasmus, de cet écrit profond, généreux et malicieux qu'est *L'Utopie*, nous ne manquerons pas d'y associer le souvenir de celui qui a durablement lié le nom de son auteur à l'UCL et particulièrement à sa Faculté de droit, le souvenir d'un de ses disciples les plus droits, le souvenir de l'un de ses admirateurs pour lesquels il aurait eu lui-même le plus d'admiration.

Philippe Van Parijs
Membre de l'Académie royale de Belgique